



## INDEMNITES JOURNALIERES

-----  
Par marientl

Bonjour,

j'ai 22 ans et je suis étudiante à L'IRTS de Poitiers pour être Educatrice de jeunes enfants.

Ma formation est financée par POLE EMPLOI, pendant 1 an j'ai perçu le chômage et mes droits s'étant arrêtés je perçois ARFF (Aide à la fin de formation)

Je viens de subir une intervention le 05 décembre 2023 avec un arrêt de travail de 3 mois.

Depuis le 05/12 je n'ai plus le droit à aucune aide financière de Pole Emploi, et pas de IJSS pour la CPAM car je suis étudiante et ils me demandent des bulletins de salaire.

A ce jour j'ai un appartement avec des charges et je n'ai plus aucun revenu.

Pouvez-vous, svp, me guider, afin de voir qui peut m'aider financièrement dans cette situation très compliquée pour moi.

Merci,

je reste à disposition pour tout renseignement.

Bonne Journée

MARIE

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous demandé une aide à vos parents ? Ils vous doivent une pension alimentaire que vous pouvez obtenir en justice.

-----  
Par marientl

Bonjour,

Mes parents m'accompagnent à tous les niveaux depuis ma naissance.

Leur demander une pension alimentaire est juste impossible !

Auriez vous une autre solution plus adaptée à me proposer.

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Si vos parents sont dans l'incapacité de vous aider financièrement, il existe des allocations pour les jeunes sans ressources.

Consultez votre CCASS ou la CAF.